

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lundi 25 janvier 2016 à 19 heures.

Sont présent(e)s les conseillers(ères) mesdames Dolorès Bouchard, et Julie Viel de même que messieurs Marius Côté, Alain Jean et Dave Pigeon tous formant quorum sous la présidence du maire, madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Jean Pierre Gauthier, directeur général (par intérim).

201601-08 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR

Cette séance étant tenue pour faire suite aux démarches en vue de finaliser l'emprunt prévu au règlement #479; ce seul sujet fera donc l'objet de résolutions du Conseil.

201601-09 Emprunt : (règlement #479) acceptation de l'offre de la Caisse Desjardins du Bic – St- Fabien : 2.53% pour 5 ans.

Pour faire suite à l'ouverture des soumissions à cet effet;

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par madame Julie Viel et résolu à l'unanimité; QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Bic - Saint-Fabien pour son emprunt par **billets** en date du 1^{er} février 2016 au montant de 1 019 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 479. Ce billet est émis au prix de 100,00\$ CAN pour chaque 100\$, valeur nominale des billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

89 700 \$	2.53%	1 ^{er} février 2017
92 300 \$	2.53%	1 ^{er} février 2018
94 800 \$	2.53%	1 ^{er} février 2019
97 500 \$	2.53%	1 ^{er} février 2020
644 900 \$	2.53%	1 ^{er} février 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

201601-10 EMPRUNT (RÈGLEMENT # 479) : Signatures et paiements du prêt

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 479 et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de la paroisse de Saint-Fabien souhaite emprunter par billet un montant total de 1 019 200 \$.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 479 AU MONTANT DE 1 019 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est en conséquence proposé par monsieur Dave Pigeon, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 019 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 479 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ;

QUE les billet soient datés du 1^{er} février 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	89 700 \$
2018	92 300 \$
2019	94 800 \$
2020	97 500 \$
2021	100 200 \$

et 2021 544 700 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la paroisse de Saint-Fabien émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5)** ans (à compter du 1^{er} février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les dits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 479, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

201601-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Marius Côté propose la levée de la séance.

Maire


Directeur général